



PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

02 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois et le DEUX NOVEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

Étaient présents : Rémi COURTOUT, Monique GAUDRON, Chrystel MEULLE, Jean NOZIERE, Emmanuel RIZZI, Sandrine GAUCHET, Christophe CHEVASSU, François FOUCQUART, Marie Noëlle ROY, Jérôme TOURNIER, Frédéric OLIVIER (19h40)

Excusés : Monique GAUDRON pouvoir à pouvoir à Jérôme TOURNIER, Céline CANNARD pouvoir à Emmanuel GROUILLON, Annie SALOMON DU MONT pouvoir à Marie-Noëlle ROY, Roger BALLETT pouvoir à F.Foucquart

Absentes : Amandine GUICHARDOT, Karine BLONDEAU

Secrétaire de séance : Sandrine GAUCHET

M.TOURNIER propose de désigner Mme GAUCHET, secrétaire de séance. Celle-ci accepte.

Le Conseil à l'unanimité désigne Mme GAUCHET secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

J.TOURNIER informe le conseil municipal que désormais, et pour respecter le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

2. Formation et constitution des commissions municipales

Suite à l'élection de Rémi Courtout au poste de 4^e adjoint, et la présence de Christophe Chevassu au CM suite aux démissions de M.Frachon et Mme BARROT-KEDAD, il est nécessaire de revoir l'ensemble des commissions municipales.

- **Commission cadre de vie / culture** (Mme GAUDRON) : Amandine GUICHARDOT, Annie SALOMON DU MONT, Brigitte MATHIEUX, Frédéric OLIVIER
- **Commission affaires sociales** (Mme GAUDRON) : Brigitte MATHIEUX, Karine BLONDEAU, Céline CANNARD, Chantal MARTELIN, Marie Noelle ROY
- **Commission communication / jeunesse** (Mme GAUCHET) : Amandine GUICHARDOT, Marie-Noëlle ROY, Christophe Chevassu
- **Commission patrimoine naturel** (M. RIZZI) : Chantal MARTELIN, Rémi COURTOUT

- **Commission bâtiments** (M COURTOUT) : Emmanuel GROUILLON, Jean NOZIERE, Karine BLONDEAU, Christophe Chevassu, Chantal Martelin
- **Commission employés techniques, eau et assainissement** (M. BALLET) : Emmanuel RIZZI, Jean Nozière, Rémi Courtout
- **Commission voirie** (M. COURTOUT) : Jean NOZIERE, Chantal MARTELIN, Roger BALLET, Christophe Chevassu
- **Commission développement économique** (Mme MEULLE) : Chantal MARTELIN, Jean NOZIERE, François FOUCQUART, Annie SALOMON DU MONT
- **Commission urbanisme** (M.TOURNIER) : François FOUCQUART, Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN, Emmanuel RIZZI

J.TOURNIER lit un courrier de Céline Cannard, à sa demande : elle souhaite que le fonctionnement de la commission jeunesse soit revue de façon significative, sans cela elle se retirerait de cette dernière. Elle explique son choix en disant qu'elle ne trouve pas le fonctionnement de cette commission satisfaisant, et qu'aucun travail commun n'est réalisé par l'adjointe avec les membres de la commission. Elle rappelle que le mandat d'adjoint est indemnisé. Elle ajoute que le travail qui est fait avec l'association des jeunes (notamment à l'occasion de la fête de Domblans) ne relève pas directement de cette commission et que l'adjointe n'est pas impliquée dans ses actions. Elle souhaite donc se retirer de la commission sauf si le conseil municipal émet une volonté de changer le fonctionnement de cette commission. Elle poursuit sa participation à la commission sociale et garde sa référence action sociale pour les salariés. La question est posée au conseil, personne n'émet de réponse ni questionnement sur ce sujet.

3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Gilles Campy, il convient de voter les nouveaux membres de la commission d'appel d'offre.

Titulaires	Suppléants
Chrystel MEULLE	Rémi COURTOUT
Roger BALLET	Jean NOZIERE
Emmanuel GROUILLON	Frédéric OLIVIER

Liste adoptée à l'unanimité.

4. Désignation des délégués aux organismes extérieurs SIDEC CCBHS

Désignation des délégués au Comité du SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES, D'EQUIPEMENTS et DE e-COMMUNICATION DU JURA (SIDEC) : Rémi COURTOUT adopté à l'unanimité

- Commission Voirie, bâtiments et équipements communautaires : Rémi COURTOUT, titulaire Christophe Chevassu, suppléant adopté à l'unanimité

5. Délibération modificative du budget n°2

Nous avons reçu de la CCBHS l'attribution de compensation à payer. Il manque 15 070,00 € au chapitre 014.
 objet : décision modificative visant à augmenter les crédits budgétaires
 dépense de fonctionnement compte 739211 : + 15 070 euros
 recette de fonctionnement compte 6419: + 8 000 euros
 recette de fonctionnement compte 73223: + 7 070 euros
 adopté à l'unanimité

6. Actualisation des tarifs 2023 pour 2024 : cimetières, droit de place, emplacement stockage de bois de chauffage, droit d'occupation de terrain à apiculteur

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Droit de place camions outillage (grands modèles)	87 €	90 €
(petits modèles)	61 €	65€
Marchand ambulant de nourriture (trimestre)	61 €	61 €
Marchand ambulant de nourriture (trimestre) deux fois par semaine	100 €	100 €
Marchand ambulant de nourriture (trimestre) trois fois par semaine	150 €	150 €
Location d'un terrain communal	18 €	20€
Alambic (Bréry)	15 €	20 €
Droit d'occupation de terrain à un apiculteur /an	43 €	45€

Adoptés à l'unanimité

Tarifs communaux pour les cimetières	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Concession ancien cimetière (durée 30 ans)	220 €	220 €
Case colombarium ancien cimetière (durée 30 ans)	530 €	530 €
Concession (sépulture) nouveau cimetière (30 ans)	200 €	200 €
Concession (mini caveau à urnes) nouveau cimetière (30 ans)	106 €	106 €
Colombarium nouveau cimetière (30 ans)	530 €	530 €
Concession (sépulture) cimetière Bréry (30 ans)	200 €	200 €
Colombarium cimetière BRERY (30 ans) 3 urnes	530 €	530 €

Adoptés à l'unanimité

7. Actualisation pour 2023 des tarifs de location : école et garages

Prestations	Tarifs 2023	Tarifs 2024
► Location du C.L.S.H. / semaine (salle motricité, sanitaires, cour)	55,00 €	55,00 €
► Location des garages communaux / trimestre	55,00 €	55,00 €

Adoptés à l'unanimité

8. Redevance chauffage appartement école

Tarif actuel 90 €/mois maintenu (à l'unanimité)

Suite à une demande de Mme Besson ancienne locataire qui n'a pas mis le chauffage de manière régulière du fait que la chaleur remonte de l'école, M. le maire propose de lui rembourser 450 €. Il faudra éclaircir la situation sur les comptes et leurs relevés. Adopté par 18 voix pour et une voix contre

9. Revalorisation ou non des tarifs eau et assainissement 2023 au 01/01/2024

	Tarif 2023 H.T.	Tarif 2024 H.T.
Taxe d'abonnement	6,60 €	6,60 €
Location compteur	9,00 €	9,00 €
Consommation eau potable	0,800 €	0,800 €
Taxe d'assainissement	0,560 €	0,560 €
Abonnement fixe assainissement (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
Redevance proportionnelle (SIARD)		
Analyses obligatoires	0,052 €	0,052 €
Vérification réseau-nettoyage	0,078 €	0,078 €
Prélèvement ressource en eau	0,099 €	0,099 €
Modernisation des réseaux de collecte	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
Redevance pollution domestique		
<u>Compteurs industriels</u>	Tarifs 2023 H.T.	Tarifs 2024 H.T.
S.A. V33 gros compteur	225,00 €	230€
S.A. V33 petit compteur	211,00 €	215€
S.A. RAVIER	159,10 €	160€
SCI LA VALICHETTE	31,00 €	35€
CHATEAU DE LA MUYRE	31,00 €	35€

M.Ballet pense (par l'intermédiaire de F.FOUCQUART) qu'il serait préférable de ne pas augmenter les tarifs sur les compteurs industriels de la société V33 dans la perspective de la signature d'une convention avec cette entreprise sur la défense incendie sur le secteur de la Muyre. Le maire répond que la société V33 peut participer à l'effort collectif, d'autant que les tarifs n'ont pas bougé depuis au moins cinq ans. En outre, le dossier de la défense incendie est complexe, et un premier refus a déjà été donné. De plus, il faudrait probablement une autorisation préfectorale. En tout état de cause le dossier est à creuser.

Adoptés par 11 voix et une abstention

10. Participation pour l'assainissement collectif (non-assujettissement à la TVA)

Hors lotissement communal : 393 € x 3 ans = 1179 €

Lotissement communal : 450 € x 1 seul versement = 450 €

Adoptés à l'unanimité

11. Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergie et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

L'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté. La commune est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), regroupe, début 2023, 2071 membres. Ce groupement de commandes est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité le 31/12/2027 pour le gaz naturel. Les huit Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent un nouveau groupement de commandes aux membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2025 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité. Ce nouveau groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente direct entre producteurs et consommateurs ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation. Le coordonnateur du groupement reste le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. La CAO du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

Il est proposé

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- D'autoriser le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau,
- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la mairie dans le cadre de la convention constitutive,
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

12. Zonage des eaux usées des communes de Domblans, Voiteur, Nevy sur Seille, Ménétru le Vignoble, Château-Chalon et Baume les Messieurs : adhésion au groupement de commande

Le devis du bureau d'étude Réalités Environnement pour la réalisation du plan de zonage sur chaque collectivité. Lorsque toutes les collectivités auront retourné leur délibération qui précise leur volonté d'adhérer au groupement de commande, une convention précisant les conditions d'adhésion sera adressée.

Adhésion au groupement de commande à l'unanimité

13. Réfection de l'appartement à côté de l'agence postale

Le maire informe le conseil municipal qu'une étudiante en dernière année d'orthophonie cherche un local afin de s'installer sur le territoire de la CCBHS en septembre 2024. Il lui a fait visiter le rez-de-chaussée du local à côté de l'agence postale. M. le maire propose d'acter le projet et de réaliser les travaux nécessaires à son installation. Les conditions d'installation seront débattues en même temps que la demande de subvention ultérieurement. Un rdv sera pris pour étudier avec elle et l'adjoint en charge des bâtiments l'aménagement du local.

A l'unanimité, le projet est validé.

14. Demande de subvention pour l'aménagement du carrefour à proximité de l'ancienne gendarmerie et parking de la salle des fêtes Roger Nozière

Il s'agit également de repenser le carrefour dans sa globalité afin de casser la vitesse importante tant dans la ligne droite venant de la zone industrielle que dans le croisement des rues Marius Buisson et des Champs de la Barre. La création d'un mini giratoire remplit donc cette fonction de sécurisation complétant un cheminement piétonnier jusqu'aux aires de jeux et au city stade.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
SJE	24 284 € HT	DETR (30 %)	7 285,20 € HT
		Département (30 %)	7 285,20 € HT
		Autofinancement	9 713,60 € HT
TOTAL	24 284 € HT	TOTAL	24 284 € HT

Projet voté à l'unanimité moins une abstention.

Demande de subvention adoptée à l'unanimité.

Après étude du projet de la réfection du parking et compte tenu des contraintes (concours de pétanque du 14 juillet, fête foraine, coût,...) le projet est ajourné. Le maire demande à la commission voirie de se pencher sur la question et d'affiner le dossier.

15. Demande de subvention pour étude de faisabilité chaufferie bois

Afin de mettre en œuvre le projet de chaufferie validé au dernier CM, la commune devra finalement passer par une étude de faisabilité. Il s'agit d'en acter le principe et de valider la demande de DETR catégorie 10 études pré-opérationnelles et ingénierie (taux maximum de subvention 50 %), études préopératoires pour les opérations d'investissement. Une subvention de l'ADME est possible jusqu'à 70 %. Deux devis sont arrivés en mairie pour l'étude de faisabilité : PLANAIR 10 320 € TTC, B2EC 6 942 € TTC (en attente d'un 3^e devis).

Le bureau d'étude le mieux disant respectant l'étude d'opportunité réalisée par AJENA sera choisi.

2 abstentions.

16. Point sur les dossiers en cours

- J. TOURNIER lit un courrier de M. Keller qui souhaite acheter l'actuelle gare marchandises au prix de 50 000 €. En effet, il souhaite s'installer sur les parcelles AL 292 et 293 en face de cet ancien hangar pour créer un atelier de réalisation d'œuvres d'art. Cet atelier serait doté d'un pont roulant et il a donc besoin de foncier supplémentaire. Le maire y voit une bonne opportunité de se débarrasser d'un bâtiment qui pose problème. Il rappelle également le projet d'aire de camping car. Un débat s'instaure et il est proposé de ne statuer que lors du prochain conseil municipal. M. Le maire rencontrera de nouveau M. Keller pour déterminer les termes du projet.
- Le maire faire part de son inquiétude concernant l'étude hydraulique selon la convention passée avec la commune de Voiteur et la CCBHS. D'après ses informations, la personne en charge du dossier au sein du cabinet retenu (NALBEO) a démissionné et le bureau d'étude, le seul qui avait répondu à l'appel d'offre. Le DGS de la CCBHS, qui pilote le dossier, se charge de contacter de nouveau le bureau d'études.
- Suite aux derniers attentats, la vigilance Vigipirate est renforcée. Les rassemblements devant les écoles doivent être limités et la sécurité renforcée.
- Première réunion avec les membres du comité d'organisation du Tour du Jura et les organisateurs aura lieu le 16 novembre à 16h à la salle de convivialité à Bréry.
- Prochain conseil municipal 7 décembre 19h.
- Sandrine Gauchet informe que le bulletin municipal se met en route, elle enverra un courriel prochainement avec la date de réception des articles.
- Jean Nozière évoque les démarches réalisées pour la recherche d'un médecin, avec les démarches de la commune de Cousance qu'il propose de rencontrer pour connaître leur rapprochement et le recrutement de deux médecins.

17. Questions diverses

- Ayant constaté, que pour un certain nombre de fossés de drainage, ceux ci sont envahis de hautes herbes et de branches, ce qui peut faciliter les inondations, Jean Nozière demande qui a la responsabilité du nettoyage des fossés. Emmanuel Rizzi répond que c'est la commune, mais que les hautes herbes ne freinent pas l'écoulement de l'eau. Cependant l'OFB, interdit de creuser. Seuls un élagage à la main et l'enlèvement des branches sont autorisés.

Séance levée à 22h

La secrétaire de séance,
S. GAUCHET.



Le maire, J. TOURNIER



